

## Présentation procédure information-orientation poursuite d'études ISM-IAE VSQ

### a) Définition

Toute démarche visant à s'assurer que nos étudiants disposent des informations leur permettant de préparer leurs candidatures de poursuite d'études ou de réorientation au sein d'un cycle, en lien avec leur projet professionnel.

### b) Objectifs

La procédure d'information-orientation poursuite d'études doit permettre de :

- Garantir à tout étudiant d'accéder aux informations lui permettant de préparer sa poursuite d'études ou sa réorientation au sein d'un cycle ;
- Permettre à l'ISM-IAE d'évaluer, lors des échanges avec les étudiants, leurs intentions de poursuite d'études au sein de nos formations, les raisons qui poussent une partie d'entre eux de candidater ailleurs ainsi que les éventuelles informations manquantes sur nos supports de communication au regard de leurs attentes ;
- Aboutir à la mise en place d'éventuelles actions correctives à partir des lacunes identifiées.

### c) Moyens mobilisés

Deux catégories de publics sont concernées :

- à titre principal les étudiants en licence préparant leur poursuite d'études en master et les étudiants en M1 classique souhaitant réaliser leur M2 en alternance (cas pour les M1 MSC et ETOS) ;
- à titre accessoire, les étudiants en M1 qui souhaitent intégrer un autre parcours en M2 que celui dans lequel ils sont engagés.

**Concernant les M1** qui souhaitent changer de parcours, ils sont vivement invités à contacter le responsable du M2 visé pour échanger quant à la faisabilité et la pertinence de ce projet ainsi que sur la démarche à suivre (dépôt normal d'un dossier de candidature dans le cadre de la procédure commune). Dans le même temps, ils sont invités (sans obligation) à informer de leur démarche les responsables de leur M1 actuel et du M2 au sein duquel ils auraient dû terminer leur cycle, afin aussi d'échanger sur la pertinence de cette démarche et de lui permettre d'anticiper l'évolution de ses effectifs.

Les étudiants souhaitant réaliser leur M2 dans une autre composante ou dans un autre établissement sont aussi invités (sans obligation) à échanger avec leur responsable de M1 quant aux raisons de leur démarche et quant à sa pertinence.

L'ensemble de ces démarches peut être réalisé en présentiel ou en distanciel.

### Concernant les étudiants de licence (L3) :

- ✓ Pour la L3 Gestion :
  - la question de la poursuite d'études est évoquée lors de la réunion de rentrée (notamment la nécessité de préparer le Score IAE-Message), les étudiants sont invités à réfléchir lors du premier semestre à leur orientation et à consulter notre site internet, à interroger leurs enseignants et surtout leur responsable de licence. Ce dernier reçoit ses étudiants sur rdv en présentiel ou en visio ;
  - au mois décembre, une intervention du Directeur adjoint en charge des formations de l'IAE est réalisée auprès des étudiants de L3 classique et en alternance afin de présenter formellement l'offre de formation de master de l'ISM-IAE (et plus largement la poursuite d'études), leurs prérequis, le processus de sélection et d'échanger à ce sujet avec les étudiants, notamment quant aux débouchés professionnels des masters. La poursuite d'études en master passant par la plateforme nationale MonMaster, il est aussi important de présenter la procédure et d'en rappeler les étapes clés.
- ✓ Pour les L3 Economie-Gestion et AES : même type d'information que les L3 Gestion à l'initiative des responsables de ces L3.

Les réunions d'information sont réalisées en présentiel lors d'une séance inscrite dans le planning des étudiants ou bien en visio ou mode hybride si la réunion est organisée après les cours.